



La douane de Bardonnex, un point chaud du passage de la frontière. Lucien Fortunati

Moins d'étrangers, plus de frontaliers?

Votations du 14 juin L'éventuelle acceptation de l'initiative «Pas de Suisse à 10 millions!» pourrait avoir des effets inattendus pour le canton.

Marc Bretton

«Personnellement, cette initiative me déplaît. Elle omet de traiter un sujet qui est clair pour les Genevois: les frontaliers. Le signe que donne l'initiative «Pas de Suisse à 10 millions!» c'est de considérer que le problème, c'est ceux qui s'installent chez nous. Mais si on veut faire une initiative, il faut englober la question des frontaliers.» C'est ainsi que le conseiller aux États Mauro Poggia s'exprimait devant le Cercle des dirigeants d'entreprises le 23 mars dernier. L'élu MCG croisait le fer avec un partisan de l'initiative fédérale, le député UDC Guy Mettan.

Quelle était exactement la position du conseiller aux États, lui-même rattaché au groupe UDC aux Chambres? Contacté, l'élu louvoie. Il est dans une situation un peu délicate, puisque le MCG vient de prendre position en faveur de l'initiative fédérale, mais il admet que «dans l'hypothèse où les permis de séjour seraient limités (ndlr: à la suite de l'acceptation de l'initiative), les entreprises, qui ont montré peu d'enthousiasme pour soutenir la priorité à l'emploi pour les résidents genevois depuis 2014, engageraient certainement des frontaliers qui viendraient le matin pour repartir le soir».

Bref, Mauro Poggia ne semble pas follement convaincu par le texte UDC. «Il était à contre-emploi, tranche Guy Mettan. Je l'ai connu plus convaincant.»

Le match dans le match

Moins d'étrangers, plus de frontaliers? C'est un peu «le match dans le match», le sujet inattendu qui vient flotter dans le sillage de l'initiative de l'UDC qui passera en votation le 14 juin prochain. Ce texte n'a rien à voir avec cette

problématique, puisqu'il propose de limiter la population du pays à 10 millions jusqu'en 2050.

Aujourd'hui, la Suisse compte 9,1 millions d'habitants. À partir de 9,5 millions, des mesures interviendraient: le rassemblement familial serait bloqué. Quant aux personnes admises à titre provisoire, elles ne pourraient plus obtenir d'autorisation de séjour ou d'établissement, ni même demander la nationalité suisse.

Un phénomène local

Si l'initiative ne dit pas un mot des frontaliers, c'est pour une raison bien connue: vu de Suisse alémanique, le sujet est local, genevois ou éventuellement tessinois. Et pourtant, s'il existe bien un moyen tout simple pour contourner un éventuel blocage de l'immigration dans un pays où on a trouvé du travail, c'est bien en s'établissant hors de ce pays, par exemple à sa frontière, et c'est d'autant plus facile que la loi n'oblige un frontalier à retourner dans son pays qu'une fois par semaine.

Mais le scénario est-il crédible? Contacté, le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) le pense: «Si l'initiative est acceptée, les employeurs pourraient tenter de combler leurs postes vacants en engageant des frontaliers.» Il se dit en revanche incapable d'estimer l'ampleur du phénomène.

Pour Berne, on le sait, le problème principal de l'initiative est ailleurs: «Si elle était acceptée, note le SEM, elle entraînerait la fin de l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP), mais aussi la fin des Bilatérales I et éventuellement la fin de l'association de la Suisse à Schengen. Par conséquent, il faudra s'attendre à davantage de contrôles douaniers pour les personnes et les marchandises.»

Mais revenons aux frontaliers. Aujourd'hui, la Suisse en compte environ 400'000, dont 114'000 travaillant à Genève. Côté face, cette main-d'œuvre, le plus souvent qualifiée, répond aux besoins de l'économie. Revers de la médaille, notait en décembre dernier dans «L'Agefi» Cenni Najj, responsable du secteur Mobilité, énergie, environnement au Centre patronal vaudois: «Faute d'adaptation suffisante des infrastructures de transport transfrontalières, leur présence pèse déjà lourdement sur la mobilité et l'aménagement du territoire.»

«Cette initiative du chaos, complètement idéologique, a vraiment été rédigée sur un coin de table.»

Vincent Subilia

Directeur de la Chambre genevoise de commerce

On peut donc parier sans risque qu'une hausse accentuerait la pression sur des infrastructures déjà engorgées, contrairement à ce qu'espèrent les partisans de l'initiative.

Le paradoxe n'a pas échappé aux opposants à l'initiative UDC. «C'est quand même le comble, ironise le directeur de la Chambre genevoise de commerce, Vincent Subilia. Non seulement, des branches comme la santé risquent de ne plus avoir les permis d'établissement nécessaires pour trouver des employés, mais l'initiative crée un

appel d'air pour les frontaliers, comme pour les demandeurs d'asile, s'il faut sortir des Accords de Schengen et de Dublin. Cette initiative du chaos, complètement idéologique, a vraiment été rédigée sur un coin de table.»

Une étape, selon le MCG

Le MCG a-t-il conscience pour sa part de soutenir un texte allant potentiellement à l'encontre de ses buts? «Nous avons vu cette possibilité, répond le président du MCG, François Baertschi. Mais l'acceptation de l'initiative UDC conduirait aussi à une dénonciation de l'accord sur la libre circulation des personnes, responsable du développement à marche forcée de la Suisse ces dernières années, et elle ferait à terme sauter aussi le statut de frontalier. Ce sera l'occasion de tout repenser.»

Le calcul du MCG tient-il la route? Le SEM relativise: «La base légale pour l'admission des frontaliers figure actuellement dans l'ALCP pour les ressortissants de l'UE et de l'AELE et dans la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) pour les ressortissants de pays tiers. Si l'ALCP venait à être abrogé, la LEI s'appliquerait à tous sur la base de conditions définies comprenant certaines restrictions.»

Comme on le voit, la campagne sur l'initiative UDC est lancée. À Genève, le Conseil d'État va bientôt entrer à son tour dans la danse. Une conférence de presse est d'ores et déjà agendée en mai. C'est assez inhabituel. Il est rare en effet que le gouvernement cantonal manifeste publiquement un avis sur une votation fédérale. S'il le fait, c'est qu'il considère que les intérêts cantonaux fondamentaux sont en jeu.